

Transports

Service minimum : négociations sous la menace

Une annonce électoraliste qui ne trompe personne

En annonçant une loi instaurant le service minimum dans les services publics si les organisations syndicales ne font pas de propositions avant la fin de l'été ou si, hypothèse à ne pas exclure, ces propositions n'agrément pas le Gouvernement, Sarkozy, par le voix de son Premier ministre, souhaite satisfaire une partie de son électorat avant les élections législatives.

Des obstacles forts à l'instauration d'un service minimum aux heures de pointe

Pourtant, même Jacques Chirac avait enterré l'idée d'une loi en la matière après qu'un rapport ait démontré, en juillet 2004, **les obstacles à l'instauration d'un service minimum global aux heures de pointes.**

En effet, une simple simulation, effectuée sur la ligne C du RER, a suffi à démontrer que **pour assurer 3 heures de trafic complet à heures de pointes, il faudrait pouvoir disposer de plus de 90 % des agents de conduite, de régulation et de contrôle.**

Une telle limitation constituerait une atteinte grave au droit de grève a fortiori censurée par le juge constitutionnel.

La menace de la loi

Par ailleurs, **agiter le chiffon rouge du recours à la loi s'oppose à la volonté avérée des partenaires sociaux d'améliorer le dialogue social par la négociation.**

Si l'accord d'entreprise constitue une voie étroite, c'est la seule valable.

L'exemple italien et son dispositif de service garanti, élevé au rang de modèle par la droite, ont montré dès décembre 2003 qu'il ne pouvait pas empêcher les mouvements sociaux.

Le résultat des négociations est d'ailleurs probant: le dispositif d'alarme sociale à la RATP fonctionne bien. Dès qu'un différend susceptible d'entraîner une grève apparaît, syndicats et directions sont tenus d'engager des négociations. Sur le même modèle, la démarche de concertation immédiate a été mise en place en 2004 à la SNCF.

Dans les deux entreprises, la conflictualité a fortement baissé. La droite joue donc sur le fantasme de la grève et stigmatise des catégories en opposant les salariés grévistes aux usagers.

Sans mésestimer les conséquences des grèves sur les usagers des transports publics, notamment les plus modestes, lesquels n'ont pas d'autre alternative pour se déplacer, **rien ne justifie aujourd'hui de focaliser sur les grèves dans les transports**. Le nombre de préavis de grève baisse nettement depuis une dizaine d'années, l'information des usagers s'améliore ainsi que l'offre de transport en période de grève.

La question essentielle du manque de moyens

Les usagers des transports en commun pâtissent bien davantage du manque de moyens affectés aux transports.

A ce titre, **il faut rappeler les coupes sombres des crédits** alloués aux réseaux de transport opérées par la droite dans les différents budgets des transports **et notamment la suppression des subventions aux transports en commun**.

FACE À LA DROITE DES RÉPONSES DE GAUCHE

Mieux assurer la continuité du service public par :

- ⇒ **L'amélioration du dialogue social et des techniques de prévenance des conflits.**
- ⇒ **L'augmentation des crédits pour les transports en commun.**